
Adresses des administrateurs et agent national du district de La Souterraine à la Convention nationale, lors de la séance du 15 brumaire an III (mercredi 5 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses des administrateurs et agent national du district de La Souterraine à la Convention nationale, lors de la séance du 15 brumaire an III (mercredi 5 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 414;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21587_t1_0414_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Représentans du Peuple,

Les principes immuables de sagesse et d'humanité si énergiquement développés dans votre adresse au peuple français, ont toujours été dans nos cœurs; Les applaudissemens unanimes qu'elle a excités parmi nous, n'ont pu laisser de doutes sur nos sentimens; nous y avons reconnu les bases du contrat social destiné à faire le bonheur d'un peuple libre.

Vous avés terrassé les hommes de sang et les ames de boue pour qui la république n'était qu'une proie dont ils assouvissaient leur insatiable cupidité, leur féroce et dégoûtante immoralité.

Le décret par lequel la Représentation nationale rappelle les principes de l'institution salubre des sociétés populaires, et abat l'intrigue qui a si souvent contraint et accaparé l'opinion publique, est, on ne peut en douter, conforme aux droits qui constituent la véritable liberté du peuple.

La loi bienfaisante qui vient d'essuyer les larmes et de rendre à la vie les malheureux réfugiés, nous inspire la plus vive reconnaissance; ce n'était pas assés d'avoir fui avec horreur la horde fanatique qu'ils ne pouvaient réprimer, d'avoir deffendu de tous leur pouvoir les droits de la liberté qu'il n'était pas dans leur puissance de faire triompher, d'avoir abandonné pour l'amour de la patrie, leurs champs, leurs propriétés, les fruits de leurs travaux depuis leur enfance, leurs affections les plus cheres; ils devaient encore être calomniés, et le génie malfaisant qui planait alors sur la france, devait leur faire subir l'humiliation de l'exil; vous venés de rétablir les droits qu'invoquaient la justice et l'humanité en faveur du patriotisme et de la fidélité.

Des représentans dignes de notre confiance, en venant à leur secours, leur avaient déjà rendu le droit de se choisir un asile et d'employer les forces qui leur restent contre les barbares qui s'obstinent encore à déchirer la patrie et à dévaster leurs foyers; ils reverront le sol qui les a vu naitre, ils l'arroseront encore de leurs sueurs.

Nous avons partagé les maux de nos infortunés compatriotes; nos malheurs auront enfin un terme, la justice et l'humanité triomphent; vive la République, vive la Convention.

MARTINEAU, *président*,
COUGNAUD, *secrétaire*.

n

[*Les administrateurs et agent national du district de La Souterraine à la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III*] (25)

Liberté, Égalité.

Citoyens Représentans.

A la lecture de votre sublime adresse au peuple français nos cœurs ne sont pas volés vers vous, car ils y ont toujours été, mais nous avons spontanément senti nos ames s'agrandir par les principes lumineux et immuables qu'elle renferme; ces principes qui fermentent en nous, vont aussi par nos soins nourrir nos concitoyens; et en vous assurant que nous allons partout les propager, nous vous jurons en outre, ainsi que jamais nous ne céderons aux circonstances qu'amènent la terreur; jamais aussi nous ne serons en deça de nos devoirs, nous serons revolutionnaires mais avec la loi; nous serons justes, mais sans arbitraire audessus des hommes, quand ils se mettront audessus des choses, nous ne nous occuperons des hommes que pour les choses. Nous vous jurons, Représentans, nous le jurons dans le sanctuaire des lois, nous ferons tout pour la Patrie et la République; la Liberté et la justice, l'égalité et les moeurs. La vertu sera toujours avec nous à l'ordre du jour sans partage, à nos occupations, en faisant exécuter les loix qui emanent de votre sagesse, nous assurerons le bonheur de nos concitoyens; et en employant tous nos moyens phisiques et moraux au grand oeuvre du bien commun si nous sommes assez heureux d'y contribuer, vivant sans remords, nous mourrons de même et notre dernier soupir, en s'exhalant pour la République, sera aussi pour les Représentans qui l'auront consolidée.

Salut et vive la Convention.

BÉTOLAUD, *président et 5 autres signatures*
dont celle de l'agent national.

o

[*La municipalité de Tarascon à la Convention nationale, s. d.*] (26)

Législateurs,

Depuis longtemps nous applaudissions en secret au triomphe que vous avez remporté sur le dernier tyran; mais comprimés par la terreur que nous inspiroit la presence des agents de ce monstre, nous n'osions faire entendre notre voix, les representants du peuple Serres et Auguis sont venus dans notre commune; leur presence nous a rendu la liberté. Nous serions coupables si nous ne consacrons les premiers momens à vous temoigner notre reconnaissance de cette journée à jamais memorable où vous avez annoncé le règne de la justice et de la vertu. Ces mots sacrés ne seront plus un leurre perfide pour commettre plus sûrement le crime, nous en avons pour garants et vos décrets, et

(26) C 324, pl. 1391, p. 5. La copie conforme de l'adresse, donnée sous la côte C 324, pl. 1391, p. 4, est signée Durand-Maillane.

(25) C 324, pl. 1391, p. 12.